

1916 BRIATTE Emile

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
Nom	BRIATTE
Prénom	Emile
Grade	Soldat
Corps	147 ^e Régiment d'Infanterie
N°	65897 au Corps — Cl. 18e
Matricule	494 au Recrutement d'Ors
Mort pour la France le	8 Juin 1916
à Douaumont (Meuse)	
Gens de mort	tué à l'ennemi
Né le	10 juillet 1883
au	Ors
Département	des Ardennes
Arr ^e municipal (p ^r Paris et Lyon), à déclarer sur et N°.	
Jugement rendu le 31 Janvier 1919 par le Tribunal de Cambrai	
acte du jugement transcrit le 2 octobre 1919 à Cateau (Nord)	
N° du registre d'état civil 531-798-1921. [20434.]	

Né le 10 juillet 1883 à 02 heures à Le Cateau.

Profession Teinturier et brodeur sur tulle

Domicilié à Le Cateau

Fils de Briatte Régis, journalier, 50 ans (O1833).

Et de Boitte Ismérie (dite Emilie), ménagère, 40 ans (O1843 + le 17 janvier 1901 à Le Cateau).

Domiciliés à Le Cateau, rue du Collège.

Marié, âgé de 26 ans, le 26 juillet 1909 à 11h30 heures, à Ors.

Avec Burillon Adelia, journalière, 21 ans.

Née le 24 février 1888 à Ors.

Fille de Burillon Alfred, journalier, 50 ans (O1859)

Et de Baillon Joséphine, (dite Adélia), ménagère, 49 ans (O1860)

Domiciliés à Ors

► Témoin du Mariage et oncle de l'épouse, Molard Joseph Constant est "Mort pour la France" le 03 mars 1915 à Saint Jean sur Tourbe (Marne)

Bureau de recrutement d'Avesnes (Nord)

Matricule 494 **Classe** 1903

Grade et corps Soldat de 2^e classe au 147^e Régiment d'Infanterie, détaché au 347^e RI.

Mort pour la France Tué à l'ennemi le 08 juin 1916, à l'âge de 33 ans, à Douaumont (Meuse)

Transcription N° 117 à Le Cateau

Sépulture non déterminée.

Monument aux Morts de Ors

Détail du service Incorporé soldat de 2^e classe au 84^e R.I. à Landrecies le 16 novembre 1904; Soldat de 1^{re} classe le 16 août 1905; Envoyé dans la disponibilité le 12 juillet 1907; Certificat de bonne conduite accordé; Période d'exercice du 29 août au 20 septembre 1910 et du 29 mai au 14 juin 1913 au 84^e R.I.; Rappelé à l'activité le 02 août 1914; Tué à l'ennemi devant Verdun le 08 juin 1916.

Citation à l'ordre de la Brigade le 13 juillet 1919; «*Soldat animé d'un grand courage. Mortellement atteint le 8 juin 1916 en repoussant à la grenade un furieux assaut de l'ennemi, région de Douaumont*»

Décision du Général Pétain, Cdt. en chef des Armées de l'Est

Décoration Médaille militaire à titre posthume le 30 novembre 1919; Croix de guerre avec étoile de bronze.

Morphologie: Cheveux bruns; yeux bruns; front rond; nez long; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; Taille 1m67; **Degré** d'instruction générale 2.

Habitats successifs 14 décembre 1909 à Ors, rue du Oui; 10 avril 1911 à Honnecourt, Grand' rue.

N° 117 Acte de transcription de Décès de BRIATTE Emile

République Française- Au nom du Peuple Français Le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai a rendu le Jugement dont la teneur suit: A Messieurs les Présidents et Juges composant le Tribunal civil de première instance de Cambrai, le Président de la République à l'honneur d'exposer que des pièces jointes, il résulte que le soldat Briatte Emile du trois cent quarante septième Régiment d'Infanterie a été tué le huit juin mil neuf cent seize à Douaumont (Meuse). Qu'aucun acte régulier n'ayant été dressé pour constater ce décès qui paraît certain il importe que celui-ci soit déclaré constant par un jugement de notre Tribunal; C'est pourquoi il requiert qu'il vous plaise, Messieurs. -Attendu que l'Ordre public est intéressé et vu les articles quatre-vingt-neuf et suivants du Code Civil et de la loi du trois décembre mil neuf cent quinze, sur le rapport qui sera fait par l'un des Messieurs les Juges commis à cet effet. Dire et déclarer qu'il est constant que Briatte Emile, né le dix juillet mil huit cent quatre vingt trois au Cateau, fils de Régis et de Emelie Boite, teinturier, soldat au trois cent quarante septième Régiment d'Infanterie est "Mort pour la France" le huit juin mil neuf cent seize à Douaumont (Meuse). Ordonner que le jugement à intervenir tiendra lieu d'acte de décès du dit sieur Briatte Emile et que mention du Jugement et de sa transcription sera faite en marge des registres à la date du décès. Fait au Parquet à Cambrai le vingt neuf janvier mil neuf cent dix neuf. Pour le Procureur de la République, signé: Dieu. Nous, Henri Bergier, juge doyen du Tribunal civil de Cambrai faisant fonctions de Président par suite du décès du titulaire, nous commettons Nous même pour faire le rapport prescrit par la loi.- Cambrai le trente janvier mil neuf cent dix neuf, signé: H. Bergier. Jugement.- Vu la requête qui précède présentée par Monsieur le Procureur de la République près ce siège. Oui Monsieur Henri Bergier

Juge doyen du Tribunal Civil de Cambrai faisant fonctions de Président par suite du décès du titulaire, en son rapport; Le Ministère Public en ses conclusions et après en avoir délibéré; Vu les articles 89 et suivants du Code Civil et la Loi du trois décembre mil neuf cent quinze. Le Tribunal, adoptant les motifs de la requête de la dite requête et y faisant droit, Dit et déclare qu'il est constant que Briatte Emile, né le dix juillet mil huit cent quatre vingt trois au Cateau, fils de Régis et de Emelie Boite, teinturier, soldat au trois cent quarante septième Régiment d'Infanterie est "Mort pour la France" le huit juin mil neuf cent seize à Douaumont (Meuse). Ordonne que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès du dit sieur Briatte Emile et qu'il sera transcrit sur les registres de l'Etat Civil de la Ville du Cateau son dernier domicile et que mention de ce jugement et de sa transcription sera faite en marge des registres à la date du décès et à la table alphabétique de ladite année. Ainsi jugé et prononcé le trente et un janvier mil neuf cent dix neuf en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Henri Bergier, juge doyen faisant fonctions de Président par suite du décès du titulaire. Le Pennetier, juge, Fourment, juge de Paix en remplacement de Monsieur Geoffroy de la Mothe juge en congé; Dieu, Juge-suppléant faisant fonctions de Ministère Public et Ledieu, Commis Greffier. Signé: H. Bergier et G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution. Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main. A tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute des présentes a été signée par Monsieur le Président et le Greffier. Pour expédition conforme; Le Greffier du Tribunal Signé: Ledieu. L'Acte de décès ci-dessus a été transcrit le deux octobre mil neuf cent dix neuf, dix heures du matin, par Nous, Emile Picard, chevalier de la Légion d'Honneur, Adjoint au Maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Eta Civil par délégation. Signé Picard



Localisation du lieu du décès

Douaumont: Département de la Meuse, Arrondissement de Verdun, Canton de Charny sur Meuse.



Groise: Cousin François; **Landrecies:** Brancourt Henri, Masson Fernand, **Le Cateau:** Briatte Emile, Coquelet Eloi, Debailleux Arthur, Defossez Charles, Delwarde Julien, Leclercq Louis, Léger Gaston; **Mazinghien:** Stévance Henri;

Morts au même endroit

Bazuel: Carlier Louis;
Catillon: Cloest Philbert, Gosse Jules; **Landrecies:** Masson Fernand; **Le Cateau:** Briatte Emile, Debailleux Arthur, Dejardin Raymond, Delwarde Julien, Hublet Henri, Salmon Charles; **Le Pommereuil:** Gautier César; **Mazinghien:** Stevance Henri; ;

Etaient au même régiment

Bazuel: Carlier Louis,
Catillon: Cloest Philbert, Ferez Joseph, Gosse Jules, Lacoche Jules; Lefranc Adolphe; **La**

Historique et combats du 347^e Régiment d'Infanterie en 1916

En 1914 Casernement à Sedan, régiment de forteresse; Constitution en 2 bataillons; À la 52^e DI d'août 1914 à juin 1916.

1914 Revin, garde des passages de la Meuse, Joigny, Devant-Nouzon, Nouzon, Haute-Rivièrre, Linchamps, combat de Gedinne (22/08), Monthermé, Nouzon (25/08), Saint Aignan-sur-Bar, Bouvellemont (29/08), Saint-Loup-Terrier, Ecordal, ferme La Lulotterie, Attigny, Givry, Annelles (01/09); Retraite, Pont-Faverger, fort de la Pompelle, Verzenay, Champigneules, Pierre-Morains, Cauroy; Bataille de la Marne (6-13 sep.): Les Marais de Saint-Gond, Bannes, La Grosse ferme, La Fère-Champenoise, très nombreuses pertes, Mont Août (7-8 sept.), Connantre, ferme Sainte Sophie (9-10/09), Saint-Mard, Ruffy, Aulnoy, Mourmelon, Courmelois, Reims; Nord-est de Reims: combat du Linguet, Bétheny (23/09). Secteur de Reims (oct.-déc.).

►Le JMO (Journal des Marches et Opérations) de la 52e division d'infanterie, mentionne, fin décembre, «//Après la tombée de la nuit, des Allemands se trouvèrent sur la route de Neufchâtel, ou dans les environs, avec des lanternes vénitiennes: on exécute sur eux des feux de salve. // D'après un compte rendu parvenu ce jour à la division, trois soldats sortis des tranchées du Cavalier de Courcy, sont allés à 100 m en avant converser avec les allemands qui ont fait de même, et qui leur donne une boîte contenant quelques cigares et journaux // ».

Le 347^e RI était dans le secteur. Les faits sont aussi relatés dans le journal de la brigade.

1915 Marne, secteur de Reims toute l'année: Le Linguet, bois des Zouaves, La Pompelle.

1916 Montagne de Reims, Cernay (jan.-juin). Verdun (juin): Souville, bois de Fleury, Fleury-devant-Douaumont.

Le 8 juin, une attaque allemande détruit les 3/4 du régiment, le colonel est tué

Le 11 juin 1916, à 17h Ordre n°1101 du colonel commandant la 103ème brigade: " *Le S/Lt HERDUIN, 17ème compagnie du 347ème RI et le S/Lt MILLANT, 19ème compagnie, qui ont quitté le champ de bataille abandonnant la lutte ont commis un crime. Ils seront fusillés au reçu du présent ordre.*"

17h30: Ordre n°1102 (même origine): "Les deux officiers doivent être fusillés. *"Exécution immédiate."*

17h43: «*Conformément aux ordres ci-dessus les deux officiers ont été exécutés. Leur conduite et leur tenue ont été dignes* » (Ces deux officiers furent réhabilités par la suite)

Le 17 juin, avec les restes du 347ème RI il est formé un bataillon de marche qui, le 18 juin, sera placé sous les ordres du Lieutenant-colonel commandant le 348ème R.I.

Le 22 juin, le 347ème R.I est dissout et devient le 4ème bataillon (N° 7) du 348ème R.I.

Le 25 juin le 4ème bataillon prend part à une attaque à la grenade sur FLEURY.

Sur 687 hommes du rang formant le 4ème bataillon (partie du 347ème R.I renforcée d'autres éléments) il sera constaté pour les 24 et 25 juin des "pertes assez importantes" (signalé en toutes lettres sur le journal de marche du 348ème RI).

(JMO des 347ème et 348ème RI)

Dans l'avant propos de l'historique du régiment publié en 1920, il est indiqué:

« // La création du 347e RI en juin 1914 a été improvisée....Les commandants de compagnies, tous anciens officiers du 147e RI, ne reconnaissent pas dans la foule des mobilisés (au 347e), que quelques centaines des hommes qu'ils avaient formés. La masse des rappelés, incorporés au 347e, était constituée de gradés pleins de bonne volonté et de soldats venus en assez grand nombre des bataillons d'Afrique, des insoumis amnistiés, des disciplinaires réhabilités // »

Voulait-on déjà expliquer» les futures nombreuses sanctions infligées aux hommes du 347^e R.I.

► Tranchée française devant Douaumont en 1916



JMO du 147^e RI
Cote 26 N 695/12 page 26
Journée du 8 juin 1916

Dès le 14 mai 1916, une partie du 147^e RI était en repos dans la région de Verberie (Oise). Certains soldats du 147^e RI, dont de **Catillon**: Cloest Philbert, Gosse Jules; **Landrecies**: Masson Fernand; **Le Cateau**: **Briatte Emile**, Debailleux Arthur; **Mazinghien**: Stevance Henri; ont été affectés au 347^e RI et ont été tués à -ou- aux environs de Douaumont entre le 6 et le 8 juin 1918.

Epercice. Vaccination du 8 Bata. Le s/ént t:
Taulmier, sorti de convalescence est affecté à la
12e Bie

Epercice. Au cours d'un exercice de grenadiers
exécuté sur le terrain de manœuvre le 1^{er} Juillet,
Le s/ént t: Lerat est blessé grièvement par l'exp.
losion prématuree d'une grenade O.F. (brisement
des deux mains et perte de l'œil droit.) Dans la zone
le Général Bouat, Comt: la 7^e Rég., accompagné du
Lt Colonel Bourgeois, se rend à l'hôpital de
Compiègne pour remettre la croix de chevalier
de la Légion d'honneur au s/ént t: Lerat.

JMO du 347^e RI
Cote 26 N 758/3 pages 30 à 34 et 37
Journée du 8 juin 1916

Fendant toute la nuit, bombardement violent
de la 1^{re} ligne, de l'abri est 320. Du terrain situé
entre cet abri et Fleury.

Aucun changement dans la situation du Regt.
Par suite de l'extrême violence du bombardement,

le 5^e B^m, se trouve dans une situation très difficile ; le travail d'organisation est devenu impossible ; le terrain est complètement bouleversé ; un grand nombre d'hommes sont blessés ou contusionnés ; beaucoup de fusils détruits et hors d'usage. Les communications entre le 1^{er} Colonel et la 1^{re} ligne ne peuvent plus être établies.

- 6^h. Bombardement du bivouac de Fleury par abus lacrymogène.

Une fusée rouge tirée vers Thiaumont fait de barrage de notre part. Le barrage allemand d'autre part est nettement visible à 300 m. de la F^r Thiaumont.

- 9^h. Une fusillade ennemie est entendue sur la gauche de notre ligne, dans la direction de La Ferme de Thiaumont. - Le 1^{er} Colonel met en état d'alerte les éléments abrités dans la redoute côté 320 et signale cette fusillade au fort de Souville par optique.

D'après renseignement reçu à 12^h45, les Allemands sortent en colonnes du fort de Bouzey vers Thiaumont ; ils sont arrêtés par nos feux de mitrailleuses et nos tirs de barrage.

- Vers 6 h 45 de la Caillette, les tirs de barrage français et allemands bien parallèles donnent l'indice d'une attaque ennemie.

- 9^h45. Le 1^{er} Colonel fait demander au Colonel du 293^e RI, notre voisin de gauche s'il est en liaison avec notre C^{ie} de gauche et s'il a constaté un.

repli à la Ferme de Chiaumont.

Le bombardement continue avec une extrême violence.

— 10^h Des courriers sont envoyés au 1^{er} B^{is} pour tenter d'obtenir des renseignements sur la situation de notre première ligne.

Les C^{des} du 293^e RT. et ses mitrailleuses sont toujours en place, mais sans liaison avec nous.

— les 22^e et 23^e C^{des} du B^{is} Fléury se portent sur l'ordre du Colonel ~~de~~ ^{du} 103^e Brigade, du Bois de Fléury.

les 22^e 23^e 24^e C^{des} : position d'attente en rassemblement articulé à Fléury.

22^e C^{de} : bâtière N.E. du village

23^e " : en réserve dans le bois au S. de l'église, face au Nord.

24^e C^{de} : dans Fléury

— 11^h Nouvel essai de communication par courrier entre P.C. du Lieut. Colonel de la 1^e ligne.

— 12^h Le bombardement ennemi est toujours aussi violent, il atteint spécialement l'abri 320 et ses abords.

— 12^h 30 Le Lieut. Colonel rend compte au Colonel de la 103^e Brigade que malgré des tentatives réitérées, il n'a obtenu aucune nouvelle du B^{is} de 1^e ligne depuis 34^h et la B^{is} Cody 348^e RT. et que le tir de barrage interdit dirigé sur l'abri 320 empêche tout courrier de sortir.

— 14^h15. — Le Lieut. Colonel reçoit du Colonel de la 103^e B.^d l'ordre de se rendre compte si la Ferme de Chiaumont est réellement aux mains de l'ennemi, et dans ce cas de les reprendre à tout prix.

Un officier, agent de liaison, est envoyé en reconnaissance avec mission de rapporter ce renseignement.

— 14^h30. — Le bombardement allemand atteint une violence insouvie.

Ordre est donné au Cont. Aubry (6^e B.^b 34^e R.T.) d'aller à contre-attaque immédiatement pour la Ferme de Chiaumont. Il devra demander au téléphone de Flavay le concours de l'artillerie.

Une section de la 2^e CM.R. qui se trouve au P. abri cote 320 est mise à la disposition du Cont. Aubry et chargée de se porter vers la Ferme de Chiaumont.

15^h. — Le bombardement semble se concentrer sur la redoute cote 320. Une cheminée d'aération s'effondre ; plusieurs blessés, médecins et infirmiers sont ensevelis sous les décombres. Le sauvetage est rapidement organisé par les pionniers du 34^e R.T.

— 15^h30. — Les éléments de troupe abrités dans la redoute cote 320 prennent les armes, prêts à intervenir. Des grenades sont distribuées aux bombardiers.

15^h40. — D'après un renseignement d'arriérés, communiqué par le Colonel de la 103^e Brigade, les troupes amies seraient toujours à la Ferme de Chiaumont.

Le Rgt devra maintenir à tout prix la liaison avec les éléments de la Division qui est à sa gauche.

— La reconnaissance de l'officier, poursuivie vers la Ferme de Châumont n'ayant pas eu de résultat, le S/Ist de l'Romans reçoit la même mission en partant avec deux pionniers, traverse le barrage allemand.

— 16^e: Une vive fusillade s'élève à droite de l'abri côté 320. Le S/Ist de l'Romans, à peine sorti, accourt pour l'aider ; l'ennemi est à 100 m. du poste, à 100 m. à l'Est de l'abri côté 320. Il l'attaque à la fois par le Nord et par l'Est.

Le Lieut Colonel de Lamirault entraîne hors de la redoute les troupes qui y sont abritées : " Suivez-moi, à la baïonnette ; nous n'allons pas nous laisser tuer dans cette case, nous mourrons au soleil, pour la France."

Sous le bombardement toujours aussi violent, les hommes armés du fusil se précipitent à la suite de leur chef et occupent une tranchée organisée la ville autour de l'abri par les pionniers.

Le Lieut. Colonel, en franchissant le parapet, tombe frappé d'un éclat d'obus à la gorge. Son corps est immédiatement ramené au Poste de secours dans l'abri côté 320.

Le capitaine Delanouelle, adjoint au Lieut. Colonel

prend le commandement du groupe.

les défenseurs de la redoute sont organisés en 3 groupes; Sur la face Nord, la section des mitrailleuses sous les ordres du Leut. Coulombe. Il est appuyé par l'section de la 29^e CMR. du 347^e qui commande lui-même le Lt. Berbig, avec le concours du Lieut. Cadart agent de liaison de l'art^e avec le Pl. reboute côté 320 qui remplit les fonctions d'observateur. — Sur la face Est, les téléphonistes et les signaleurs sous la conduite du chef téléphoniste Reichert, et le groupe de liaisons et courreurs, commandés par le Leut. St. Roman, soutenu par une section de mitraillaises du 291^e R.I. Cette dernière fraction se tient en liaison avec la Cte. Vétry (21^e du 367^e R.I.) en position au talus des chemins de fer.

Le Leut. Battaglia du 348^e R.I. blesse à la sortie de la redoute rebelle, à peine remis de la commotion, pour soutenir les combattants. Il tombe de nouveau frappé grièvement.

Le Leut^e Cadart, Coulombe, Reichert sont successivement blessés.

Les corvées de munitions ravitaillent abondamment et sans arrêt les tirailleurs et les mitrailleuses et permettent de diriger un feu violent et continu sur l'ennemi qui tente de progresser et n'y réussit que très lentement.

17^h La 24^e Cte et un peloton de la 23^e Cte reçoivent l'ordre de se porter vers la rive ferme au N.O.

du village de Fleury pour s'opposer à la marche d'un parti allemand et le repousser.

— 17^h30 — Le 6^e R^g se porte vers la F^t de Chauvemont ordre : 22° - 24° - 23° C^c

Le Bataillon subit un violent tir de barrage et gagne dans sa marche des pertes sensibles en officiers et en soldats.

Le chef de B⁶ Aubry le capitaine adjoint Max Bourrienne, les lieut. Gilbert et Marfil sont blessés ; le capitaine Thorel est tué.

Le capit. Guérin, adjoint au chef, prend le commandement du Bataillon.

— 17^h45. Le capitaine Delamelle demande des renforts à la 10^e Brigade.

— 18^h30 — L'avance des fractions allemandes vers la redoute côte 320 est définitivement encagée par notre feu. Les survivants rebroussent chemin jusqu'à la crête à 200 m. au Nord et à 300 m. à l'Est de l'abri côte 320 et s'y fixent.

La nécessité de garder la redoute à tout prix, l'isolement et le faible effectif de ses défenseurs empêchent la poursuite immédiate de l'ennemi. L'artillerie française dirige un tir très vif sur sa ligne.

— 19^h30 — Des mouvements de troupe sont aperçus vers Fleury ; le 11^e R^g s'y porte contre attaque vers le bois de la Caillette.

— 19^h30 à 20^h30. — À plusieurs reprises des fusées vertes sont lancées du P.C. abri côte 320 pour donner

l'allongement du tir de 77 qui menace d'atteindre notre ligne.

20H. Arrivé du G^e: B^t du 34^{me} R.I au dépôt au S. de la F^e de Blécourt. Il est en position d'attente le long du talus du chemin de fer à voie étroite. Le C^t du G^e: B^t se tient au P.C. 119, en liaison avec le Comt du 293^{me} R.I.

21H. Pour préparer les dispositions à prendre la nuit des patrouilles sont envoyées - une patrouille, la F^e de Blécourt, ne rentre pas.

21H30. Un R^m parti en reconnaissance vers la ligne ennemie descendant perpendiculairement sur la rive du chemin de fer. Cette ligne n'est pas occupée par de nombreux défenseurs. Au N. de la redoute, cette ligne s'incurve et flanque la face Nord de l'abri.

21H30. Envie de courir au C^t du 293^{me} R.I. pour relâcher la liaison avec lui et avoir des nouvelles du 5^e R.I. Un trou existant dans la ligne française à gauche de l'abri 320, les 22^e et 24^e C^{ts} reçoivent l'ordre d'occuper une ligne de trous d'obus démarrant de l'abri.

Le soir, le 34^{me} (6^e R.I.) occupe une ligne jalonnée par les banquettes d'inf.^e, l'autre côté 320, et le coude de la rivière ferme.

Positions allemandes ^{côte} à 200 m. au Nord et à 300 m. à l'Est de l'abri 320.

Nuit calme. Le bombardement ennemi diminue d'intensité. Le tir de feignage de l'artillerie française se poursuit avec plus de viracité que les nuits précédentes.

Tableau nominatif
des officiers, d'officiers et soldats tués, blessés,
faits prisonniers ou disparus au combat à Verdun
le 8 Juin 1916

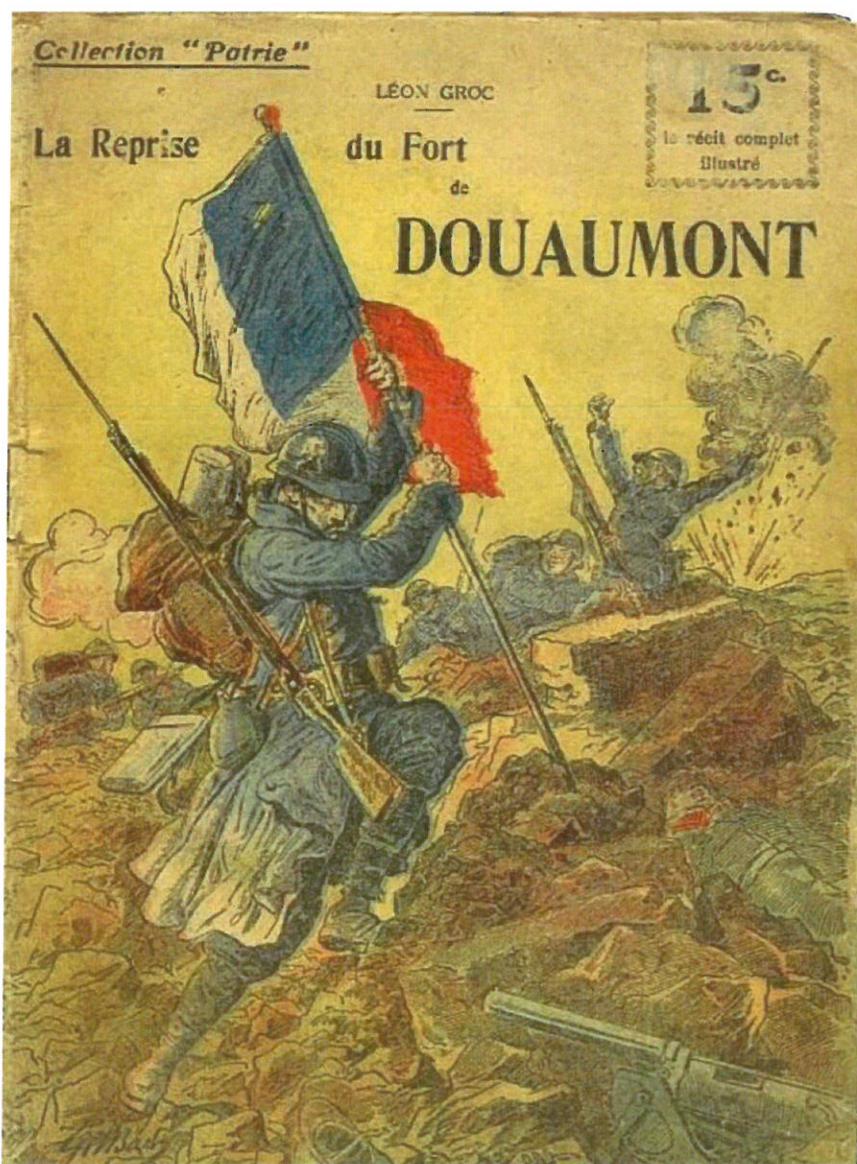
Nom	grade	Tués	Blessés	Prisonniers	Disparus	Observations
repon		52	13		15	
Bonillou	2 ^e d	1				
<u>Briatte</u>		1				
Leslandes		1				
Blanchet		1				
Sardon	Cst	1				
Cappe						
Gévin						

Résumé : pertes du 8 Juin

Officiers	Tués	:	1
	Blessés	:	13
	Prisonniers	:	15
Officiers	Tués	:	8
	Blessés	:	16
	Disparus	:	48
	Total	:	31
	Total	:	71

hommes de troupe	tuer	48	
	blessés	116	total : 695
	dépassé	534	
Totaux totaux :	31 officiers	7.67 h. de troupe.	

Si les morts de la guerre, alignés par rangs de quatre, pouvaient défiler, le cortège passerait sans arrêt pendant 81 jours et 81 nuits.



Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com; Mairie de Le Cateau; Mairie de Ors; Journal des mutilés et des combattants, 1920 ; Photo extraite du livre «Au Pays d'Ors»; © Jules Delva, 1997; Recherches AD Nord: Lucie Eresman;

